

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00852

Numéro SIREN : 881 650 634

Nom ou dénomination : A2H GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2022 sous le numéro de dépôt 9707

A2H GESTION

Société en nom collectif au capital de 50 000 Euros
Siège social : 401 Allée du GARLABAN 13 360 ROQUEVAIRE
881 650 634 RCS MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT DU 23 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt trois à neuf heures, les associés de la Société **A2H GESTION**, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **La Société HDS 2**, propriétaire de 250 parts
Représentée par **Monsieur Henrique BEXIGA DOS SANTOS**
 - **La Société AFDJ**, propriétaire de 250 parts
Représentée par **Monsieur Ricardo FONSECA DE JESUS**.
- Soit ensemble la totalité des parts composant le capital social, ci 500 parts**

L'assemblée est présidée par Monsieur Henrique BEXIGA DOS SANTOS en sa qualité de Président de la Société HDS GESTION, personne morale Gérant Associé commandité de la Société HDS 2, personne morale gérant de la Société HDS2.

LA Société D.B.N Conseils, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, ne participe pas à l'assemblée et est excusée.

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

- *Le texte des résolutions proposées.*
- *Le rapport de la Gérance;*

Il déclare que, le texte des résolutions proposées, le rapport de la Gérance ont été adressés aux associés non-Gérants avec la lettre de convocation, dans le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Nomination d'un Co-Gérant,*
- *Pouvoirs pour formalités.*

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

AFDJ

HDS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Gérant, décide de nommer en qualité de Co-Gérant de la société, à compter de ce jour et pour la durée du mandat du Gérant actuel :

La société AFDJ, Société par Actions Simplifiée au capital social de 30 000 euros, dont le siège social est sis Chemin de Rambert - Chemin du Château à 13 590 MEYREUIL, immatriculée 842 888 950 RCS Aix en Provence, représentée par son président Monsieur Ricardo André FONSECA DE JESUS.

La société AFDJ déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Les Associés

